

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

EXTRAIT  
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **22**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers  
absents : **5**

**OBJET : Compte  
administratif de  
l'exercice 2023 – Budget  
PRINCIPAL**

**SEANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 15 avril à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mardi 9 avril 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Bernard DUNIAT, Annie CHEVALDONNE Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON ;  
Patricia BOSTMAMBRUN à David DEROSSIS ;  
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON ;  
Michelle MAGNOL à Thierry BARTHELEMY ;  
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;  
Philippe BARRAU à Annie CHEVALDONNE ;

Etaient absents ou excusés :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;  
Claire JOYEUX ;  
Vincent PETITJEAN ;

Secrétaire de séance :

Pierre SUREDA ;

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Compte de Gestion établi par le Directeur du SGC de Thiers ;
- **Considérant** l'exécution budgétaire 2023 retracée en application de la nomenclature comptable M.14 pour le Budget PRINCIPAL ;
- **Considérant** les résultats pour le budget PRINCIPAL ;

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL**

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	20 071 513,33	G	22 202 645,99
	Section d'investissement	B	4 216 695,59	H	7 013 257,55
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	257 972,63 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	2 569 103,09 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>26 857 312,01</b>	= G+H+I+J	<b>29 473 876,17</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	839 947,38	L	218 050,20
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>839 947,38</b>	= K+L	<b>218 050,20</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	20 071 513,33	= G+I+K	22 460 618,62
	Section d'investissement	= B+D+F	7 625 746,06	= H+J+L	7 231 307,75
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>27 697 259,39</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>29 691 926,37</b>

Le Compte administratif 2023 fait apparaître :

Budget Principal :

Solde cumulé de la section d'investissement	+ 227 458,87 €
Dépenses d'investissement 2023 restant à réaliser	- 839 947,38 €
Recettes d'investissement 2023 restant à réaliser	+ 218 050,20 €
<b>Solde de la section d'investissement 2023</b>	<b>- 394 438,31 €</b>
<b>Solde de la section de fonctionnement 2023</b>	<b>2 389 105,29 €</b>
<b>Solde de l'exercice 2023</b>	<b>1 994 666,98 €</b>

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et approuver le compte administratif de l'exercice 2023 pour le budget PRINCIPAL ;

Stéphane RODIER, Maire, ne participe pas au vote et a quitté la salle.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 26 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU) :

- **Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **Approuve** le compte administratif 2023 du budget PRINCIPAL.

Le secrétaire de séance,



Pierre SUREDA

Le Maire,



Stéphane RODIER

